

COMPTE RENDU DE LA VISITE DU 6 FEVRIER 2016

VISITE HAMEAU MOULIN DAMPIERRE

Lieu : MOULIN DAMPIERRE

Présents : Dominique BACHER, Muriel BACHER, Jean Claude MOLINIER, Nathalie NACEUR, Ludovic RASTOUT, Perrine VIAL

C'est sous un soleil agréable que nous avons fait la visite du hameau Moulin Dampierre le samedi 6 février 2016.

Nous avons rencontré 4 habitants sur les 12 habitations que compte le hameau.

Le rendez vous était donné au niveau du pont.

- A l'entrée du hameau une famille souhaite que la zone située entre le gymnase et le pont soit mieux éclairée par l'ajout d'un point lumineux. Problème de sécurité lié au passage d'enfants se rendant au Bourg ou allant prendre le car pour aller au collège.

- Pont au dessus du Dorlay: malgré des travaux qui ont été effectués sur ce pont (jambes de force rajoutées, devis de reprise de l'enrobé confiée aux établissements DEGRUEL, étude de la capacité de charge), ce pont semble très dangereux : le garde-corps est à reprendre car il menace par endroits de se détacher : fissuration, forte corrosion. La corrosion est présente sur l'intégralité des barrières et des supports.

- Au niveau de la route juste après le pont les riverains nous disent que cette zone est fortement sollicitée par les engins agricoles de gros tonnage et se dégrade. La chaussée est affaissée. Les caves voûtées privées se situant sous la route semblent avoir subi des dégradations (chutes de pierres) Il serait nécessaire de faire un état des lieux de cette zone en demandant au propriétaire de l'ancienne usine de pouvoir accéder à leurs caves situées sous cette portion de route.

- L'entretien du transformateur EDF (désherbage, débroussaillage) est fait par un riverain faute d'intervention des services EDF

- Le mur de soutènement à l'intersection du chemin Moulin Dampierre et du chemin Brosson a été rénové et le problème soulevé lors de la précédente visite résolu.

- A l'intersection du chemin des Roses et du Chemin des Garennes, se situent 3 boîtes aux lettres et un poteau téléphonique visiblement endommagé (point déjà soulevé en 2011). Le tracteur rencontre de grosses difficultés pour tourner et doit rouler sur le mur qui a été refait et toucher le poteau. S'agissant d'une propriété privée, l'accord des propriétaires est nécessaire pour déplacer l'ensemble de quelques mètres et élargir ce virage.

- A cette même intersection, ensablement du fossé autour de la propriété d'un des riverains. A cause du ruissellement des eaux venant du chemin de Brosson, les tuyaux se bouchent sur la propriété de ce riverain et l'eau ruisselle sur sa propriété en aval. Il semble nécessaire de curer le fossé sur le chemin de Brosson. La question est de savoir à qui incombe le curage des fossés et des buses situées sur la propriété privée

- Sur le chemin desservant les Garennes - plusieurs problèmes:

- Le mur de soutènement de la route se dégrade, une simple buse a été posée en contrebas et en renfort du mur.

- La route a été remblayée et nivelée très récemment : l'accumulation de remblai fait travailler le mur - le remblai n'est qu'une solution provisoire et risque de se détériorer rapidement. Le remblai rajouté et les alluvions ont fait remonter le niveau du chemin au niveau du haut du muret, supprimant les caniveaux. Par conséquent, le muret est recouvert et ne joue plus son rôle de garde-corps. La pente du chemin qui a été remblayé est dans le mauvais sens et l'eau va stagner et ne pas s'évacuer dans le fossé. Est-il possible de prévoir de goudronner ce chemin ?

- Au bout de la route, (avant Les Garennes) et à côté du bassin, la zone est inondée par forte pluie. Cette zone pour sa partie basse appartient à l'usine et mériterait d'être nettoyée et curée. Pour la partie haute, il semble judicieux de voir à qui incombe la charge de l'entretien des évacuations existantes.

- Le chemin reliant le moulin Dampierre à la Merlanchonière est-il communal ou privé ?

La réunion s'est terminée vers 11h30 et Ludovic et son épouse nous proposent de venir nous réchauffer autour d'une boisson chaude et de brioches Galochères.